

LA RÉGLEMENTATION

Provinciale

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) s'applique au traitement et à l'évacuation des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinet d'aisance de toute résidence isolée, nouvelle ou existante.

Le règlement stipule que :

- Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

L'article 88 du règlement Q-2, r.22 stipule que :

- Il est du devoir de toute municipalité d'exécuter et de faire exécuter le règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de ce règlement.

Municipale

Le règlement municipal précise que toute personne qui a l'intention de construire une nouvelle résidence isolée ou d'ajouter une ou plusieurs chambre(s) à coucher dans une résidence isolée existante doit, avant d'entreprendre les travaux de construction, faire une demande de permis auprès des Services techniques et environnement de la Ville de Saint-Joseph-de-Coleraine.

Afin de compléter la demande, une étude de caractérisation du site réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel relatif à ce domaine devra être remise à la Ville pour analyse avant l'émission du permis.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Le règlement mentionne que l'émission du certificat de conformité est la responsabilité de l'expert qui a effectué l'étude de caractérisation.

Le règlement municipal vient quant à lui municipaliser la vidange des fosses septiques. Ce programme, mis en place en 2008, gère la vidange des fosses septiques en s'assurant que ces dernières soient vidangées une fois à tous les deux ans pour les permanentes et une fois tous les quatre ans pour les saisonnières.

Il n'y a pas encore de programme officiel administré par la Ville de Saint-Joseph-de-Coleraine malgré l'obligation pour toutes les résidences isolées situées sur son territoire.

Il y a une étude avec la M.R.C. des Appalaches afin de vérifier si le regroupement de plusieurs municipalités pourraient représenter un meilleur tarif et une meilleure gestion des vidanges.



LA-FOIRE AUX QUESTIONS

- Q :** Pourquoi avoir une installation septique conforme?
R : Pour protéger notre environnement et pour éviter la contamination de nos lacs, rivières et eaux souterraines.
- Q :** Suis-je obligé de me conformer?
R : Oui, toute résidence isolée de 6 chambres à coucher ou moins ou tout autre bâtiment qui rejette au maximum 3240 litres d'eaux usées dans la nature doit se conformer au règlement Q-2, r.22. Pour tout autre bâtiment ou pour un système qui dessert plus qu'une résidence, le projet doit être soumis à l'approbation, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- Q :** En quoi consiste la caractérisation du sol effectuée par un expert conseil et qui est exigée par la Ville avant d'émettre le permis?
R : Cette étude inclut la topographie du site, la pente du terrain, le niveau de perméabilité du sol, un plan de localisation des éléments du système de traitement et également le type et les caractéristiques du système de traitement à installer.

CONSEILS PRATIQUES



Pour améliorer le rendement de votre fosse septique, n'utilisez aucun produit additif.



Maintenez une couverture végétale sur le champ d'épuration.



Évitez de jeter dans l'installation des substances qui ne se décomposent pas naturellement ou qui se décomposent très lentement : les matières plastiques, les huiles, les filtres à cigarettes, les papiers mouchoirs, de la litière pour les chats, etc.

SIGNES DE PROBLÈMES



Le gazon recouvrant le champ d'épuration est plus vert que la normale et le sol est spongieux.



Une odeur d'égout se dégage.



Il faut plus de temps à l'eau pour qu'elle soit évacuée dans les conduites.



L'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin révèle une contamination.



UN PETIT GESTE, UN GRAND IMPACT !

Merci de contribuer à la protection de notre environnement et de notre qualité de vie !



www.coleraine.qc.ca

Au coeur des lacs et des monts


Saint-Joseph-de-Coleraine

Guide pratique sur le fonctionnement des installations septiques — résidences isolées —

